

25 mai 1962.

Nomination de M. Jean-Jacques de Tribolet en qualité d'ambassadeur de Suisse au Sierra Leone, avec résidence à Dakar.

Département politique. Proposition du 21 mai 1962.

Le 23 janvier 1962, le Conseil fédéral a décidé d'établir des relations diplomatiques avec le Sierra Leone, en vertu de l'autorisation que lui confère l'arrêté fédéral du 27 septembre 1961 entré en vigueur le 15 janvier 1962 concernant la création de nouvelles missions diplomatiques. En outre, il a autorisé le département politique à solliciter l'agrément du gouvernement de Freetown à la nomination en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Confédération suisse au Sierra Leone de M. Jean-Jacques de Tribolet, ambassadeur de Suisse à Dakar.

Cet agrément, demandé par l'entremise de l'ambassade de Suisse à Londres et la représentation diplomatique du Sierra Leone en cette ville, a été accordé.

Vu ce qui précède, il est

d é c i d é :

- 1) M. Jean-Jacques de Tribolet, ambassadeur de Suisse à Dakar, est nommé en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Confédération suisse au Sierra Leone, tout en conservant sa résidence à Dakar.
- 2) Le département politique est chargé de régler, d'entente avec le département des finances et des douanes, les conséquences financières de cette décision.

Extrait du procès-verbal (en 7 exemplaires) au département politique pour la suite à donner, au département de justice et police (division de la police), au département militaire, au département des finances et des douanes et au département de l'économie publique (division du commerce), pour leur information.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

**Beschlussprotokoll(-e) 23.05.-25.05.1962**

**Procès-verbal(-aux) des décisions 23.05.-25.05.1962**

**Verbale(-i) delle decisioni 23.05.-25.05.1962**

In	Protokolle des Bundesrates
Dans	Procès-verbaux du Conseil fédéral
In	Verbali del Consiglio federale
Jahr	1962
Année	
Anno	
Teilbestand BAR	E1004.1
Fonds AFS	
Fondo AFS	
Ablieferung BAR	1000/9
Versement AFS	
Versamento AFS	
Band	661
Volume	
Volume	
Seitenanzahl	94
Nombre de pages	
Numero di pagine	
Ref. No	70 016 954

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.